n°50 | 2e trimestre 2025 - Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires

Les Chiffres

AGS LA GARANTIE DES SALAIRES

Retrouvez p.10 Perspectives économiques

Le Mot

L'année 2025 confirme une tendance amorcée en 2024 : les entreprises françaises continuent de subir les effets d'un environnement économique particulièrement complexe. La croissance reste très faible, les incertitudes nombreuses, et les dépenses des ménages comme des entreprises peinent à repartir. Résultat, le nombre de défaillances reste élevé, et l'AGS est plus que jamais mobilisée.

En moyenne, 6 000 entreprises font défaut chaque mois depuis le début de l'année.

Il ne s'agit plus seulement d'un effet « rattrapage post-Covid » : le niveau de défaillances semble atteindre un plateau haut, qui pourrait s'inscrire dans la durée compte tenu de la fragilité persistante de l'environnement économique.

Cette tendance se reflète directement dans l'activité de l'AGS. Sur les six premiers mois de 2025, les montants avancés par l'AGS ont augmenté de 9,2 % par rapport à l'année dernière, qui constituait déjà un très haut niveau d'activité. Une hausse qui s'explique surtout par une augmentation du nombre d'affaires et des avances par salarié plus élevées en moyenne.

Les secteurs les plus touchés sont ceux qui subissent de plein fouet le ralentissement économique : services aux entreprises, transports de marchandises, commerces traditionnels… mais aussi, l'industrie, qui accuse le coup après plusieurs années de résistance.

La situation reste donc préoccupante même si les premières projections sur 2026 nous laissent entrevoir une stabilisation – voire une légère amélioration – du nombre de défaillances (sous réserve d'un contexte économique plus favorable). Dans ce contexte incertain, l'AGS restera au rendez-vous, pour accompagner cette sortie de crise comme elle l'a toujours fait : avec responsabilité, vigilance, et engagement.

Pour ce 50e numéro de l'édition des Chiffres AGS, Denis Ferrand livre son regard sur la situation conjoncturelle française et ses perspectives.

Bonne lecture,

Antonin Blanckaert
Directeur général de l'AGS

Chiffres clés

Données du 2e trimestre 2025 (vs 2e trimestre 2024)

AFFAIRES OUVERTES
6 371
▲ +3,7 %

AVANCES
567
Millions d'euros
▲ +11,7 %

BÉNÉFICIAIRES
83 215
▼ -6,9 %

RÉCUPÉRATIONS
131
Millions d'euros
▲ +17,0 %

COTISATIONS RECOUVRÉES*
434
Millions d'euros
▲ +27,0 %

CONTENTIEUX
4 457
▼ -6,4 %

(*) Les montants recouvrés par le régime AGS au cours des deux derniers mois sont des estimations et feront l'objet d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale.

Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes

Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes en hausse

En hausse continue depuis fin 2021, le nombre de défaillances d'entreprise enregistrées par la Banque de France se stabilise à un niveau élevé au cours des douze derniers mois (près de 67 000).

Plus de 26 200 nouvelles affaires ont été ouvertes par l'AGS sur les 12 derniers mois dont 6 371 au cours du deuxième trimestre 2025, soit une hausse de 3,7 % par rapport au deuxième trimestre 2024.

Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes AGS (sur 12 mois glissants)

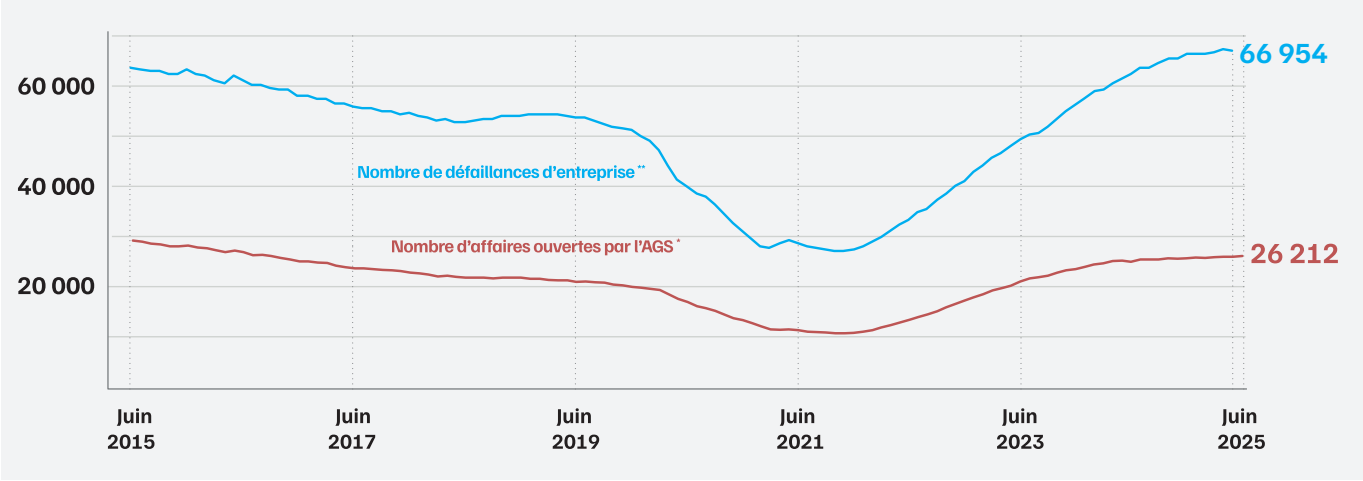

* Données de l'AGS actualisées au 30 juin 2025 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois
** Données de la Banque de France actualisées en juillet 2025 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

Affaires ouvertes par région au 2e trimestre 2025

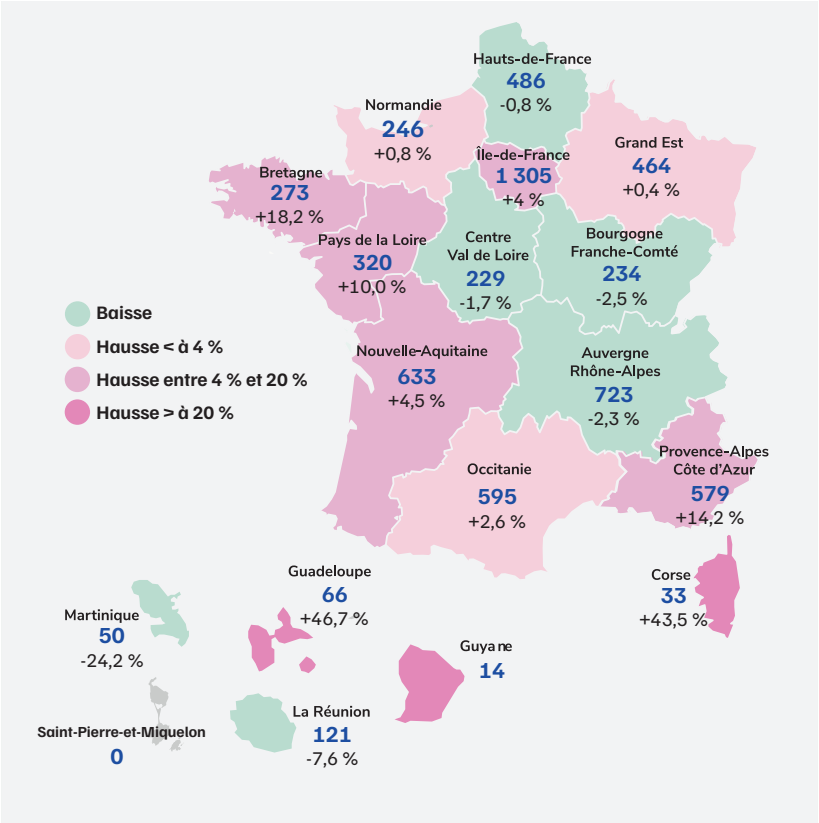

Hausse des affaires ouvertes au niveau national

Le nombre d'affaires ouvertes au cours du deuxième trimestre 2025 progresse de 3,7 % en un an sur le territoire national. Cependant, cette hausse masque des disparités entre les régions.

L'Île-de-France, qui concentre une affaire ouverte sur cinq, enregistre une augmentation (+4 %), légèrement supérieure à l'évolution nationale.

Les hausses les plus marquées sont observées en Guadeloupe (+46,7 %), en Corse (+43,5 %) et Bretagne (+18,2 %). La Guyane enregistre 12 affaires de plus par rapport à l'an dernier.

La Martinique (-24,2 %), la Réunion (-7,6 %), la Bourgogne Franche-Comté (-2,5 %) ou encore l'Auvergne Rhône-Alpes (-2,3 %) par exemple, affichent quant à elles un repli.

Près de 38 % de redressements judiciaires

Au deuxième trimestre 2025, 37,7 % des affaires ouvertes concernent des procédures de redressement judiciaire, contre 37 % à la même période en 2024.

Les liquidations judiciaires représentent 60,7 % des affaires ouvertes par l'AGS au cours de ce trimestre. Près de 91 % sont des liquidations judiciaires directes.

Affaires ouvertes par type de procédure au 2e trimestre 2025

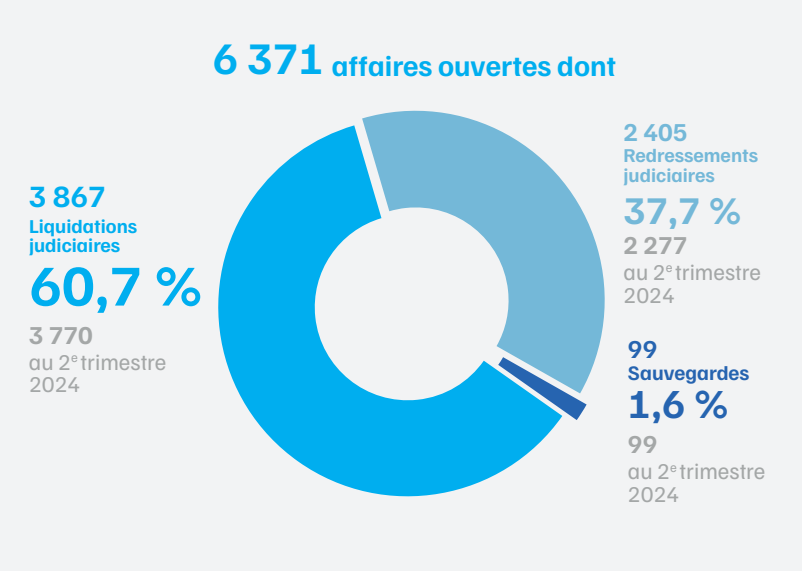

Des interventions majoritairement réalisées auprès des petites entreprises

Au deuxième trimestre 2025, les interventions de l'AGS concernent majoritairement des entreprises de moins de 10 salariés (84,7 %) : 46,7 % pour les entreprises de 1 à 2 salariés, 25,7 % pour les entreprises de 3 à 5 salariés et 12,4 % pour les entreprises de 6 à 9 salariés.

Les entreprises de plus de 100 salariés représentent 0,6 % des interventions de l'AGS au cours du trimestre, leur nombre chutant de 51 à 37 au deuxième trimestre 2025.

Affaires ouvertes par taille d'entreprise au 2e trimestre 2025

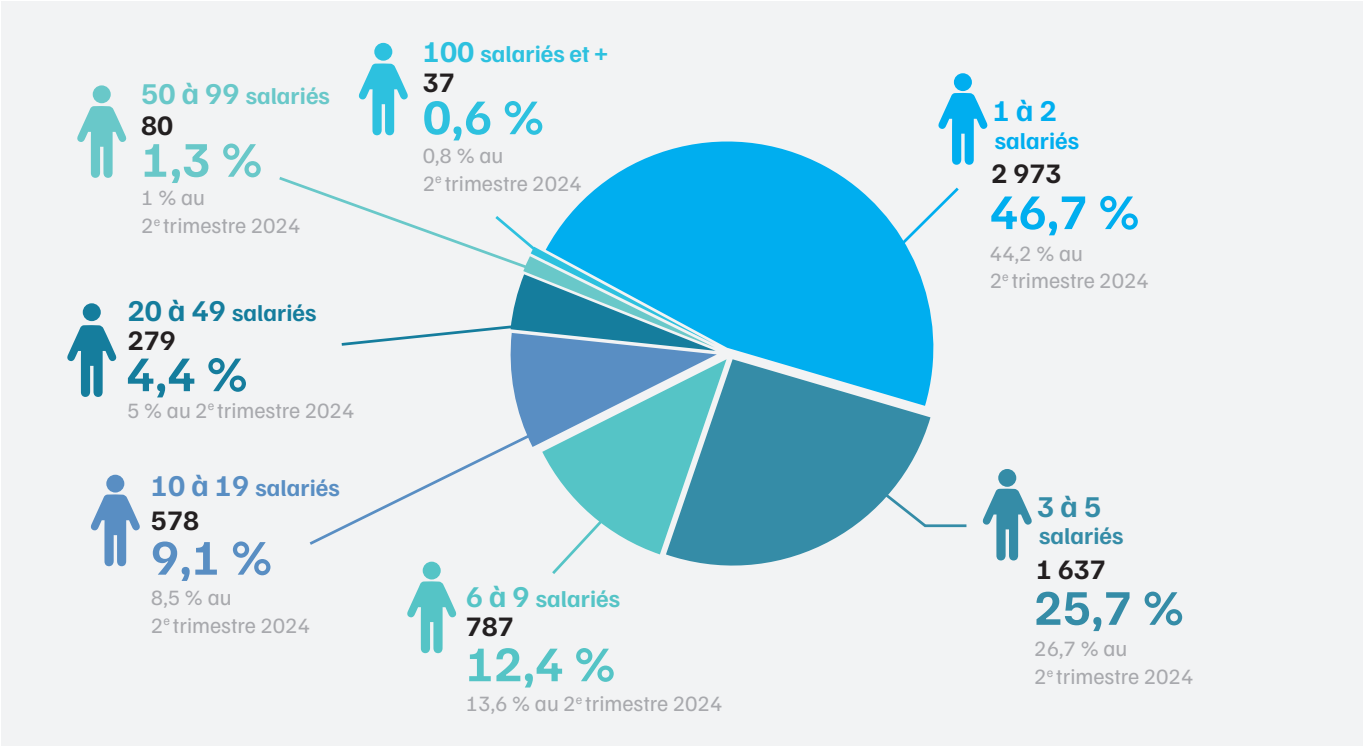

Bénéficiaires

Nombre de salariés bénéficiaires (cumul en fin de trimestre)

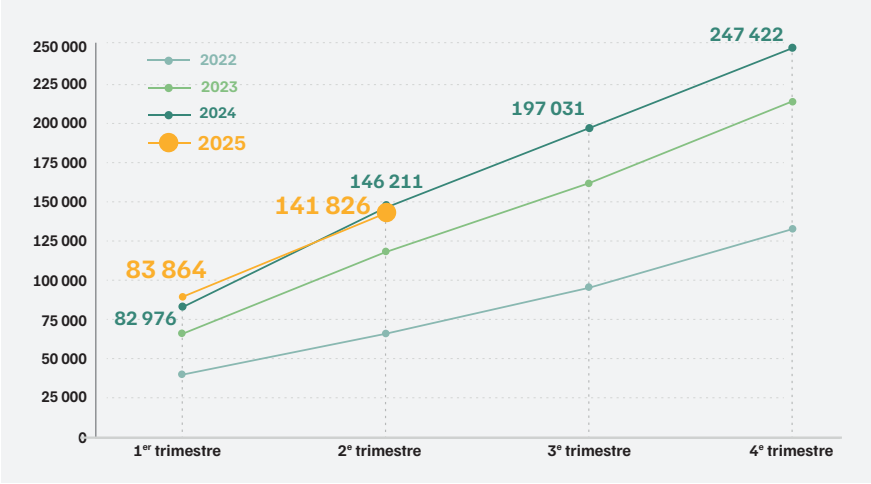

Baisse du nombre de bénéficiaires

Au deuxième trimestre 2025, plus de 83 200 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'AGS, en baisse de 6,9 % par rapport au deuxième trimestre 2024.

Depuis le début de l'année, si le nombre de bénéficiaires de la garantie dépasse 141 800, il accuse un léger repli de 3 % par rapport à 2024.

Clé de lecture : *Au 30 juin 2025, 141 826 salariés ont bénéficié de l'intervention du Régime AGS depuis le début de l'année.*

Des disparités régionales marquées

Le nombre de bénéficiaires évolue de manière inégale selon les régions au cours du deuxième trimestre 2025. Les plus fortes progressions sont enregistrées en Martinique (+60,3 %), en Guadeloupe (+54,6 %) ou dans les Pays de la Loire (+22,2 %). En Guyane, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

Les régions à tendance baissière sont représentées par la Provence-Alpes-Côte d'Azur (-56,3 %), la Bretagne (-15,8 %) ou La Réunion (-14,6 %). La baisse significative observée en Provence-Alpes-Côte d'Azur correspond à une normalisation du nombre de bénéficiaires après l'intervention de l'AGS en juin 2024 dans une affaire exceptionnelle de plus de 10 000 salariés.

L'Île-de-France reste la région qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires (21 480), avec près de 26 % des bénéficiaires de la garantie AGS au cours de ce trimestre.

Nombre de bénéficiaires par région au 2e trimestre 2025

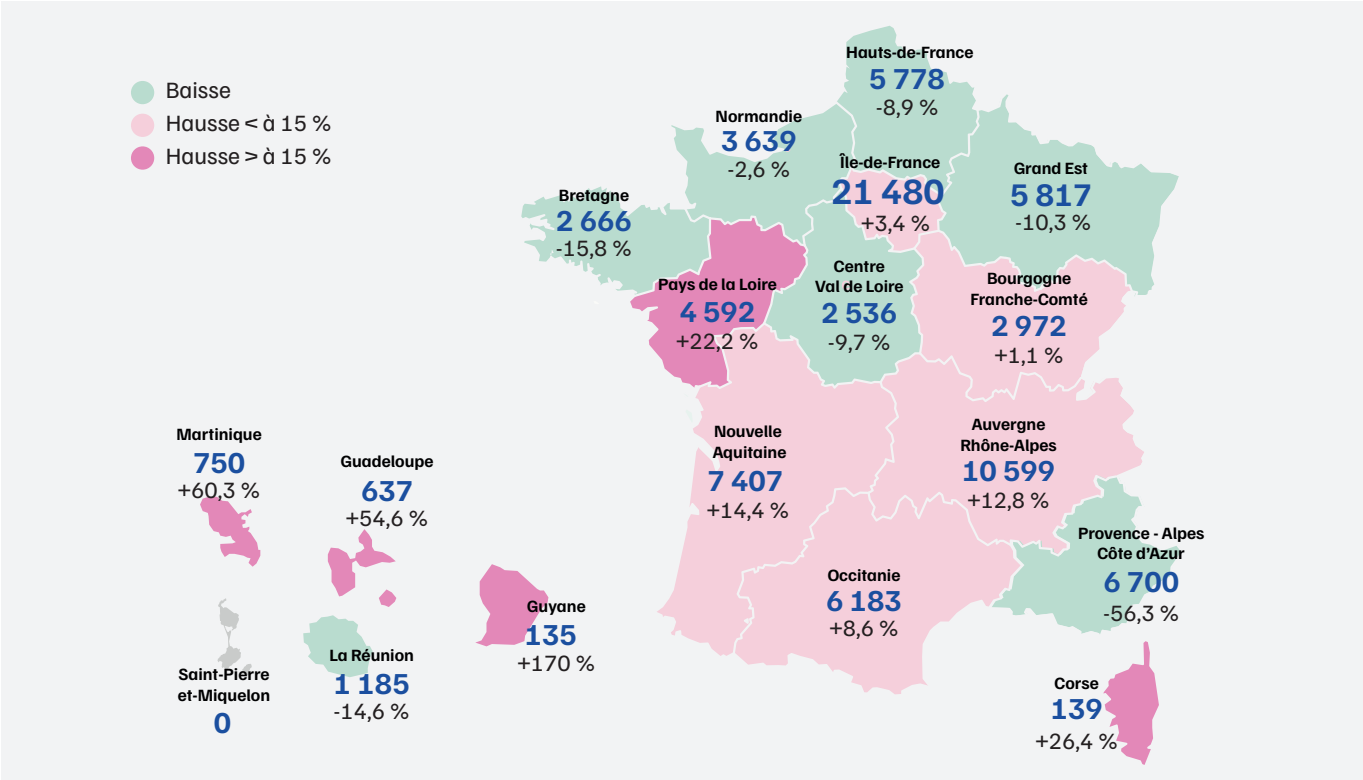

Hausse des bénéficiaires dans le secteur de l'industrie

Les six principaux secteurs concentrent plus de 83 % des salariés bénéficiaires au deuxième trimestre 2025.

Les principales augmentations sont enregistrées dans les secteurs de l'industrie (+19,6 %), de l'information et de la communication (+16,7 %) et de l'agriculture (+15,3 %).

Les services aux entreprises (-36,6 %), les activités financières (-37,8 %) et les activités immobilières (-60,2 %) sont en recul au cours de ce trimestre.

La baisse observée dans les service aux entreprises s'explique notamment par notre intervention en garantie au profit d'une affaire de près de 10 000 salariés, ouverte en juin 2024 dans ce secteur.

Nombre de bénéficiaires par secteur d'activité au 2e trimestre 2025 (dont les activité les plus touchées)

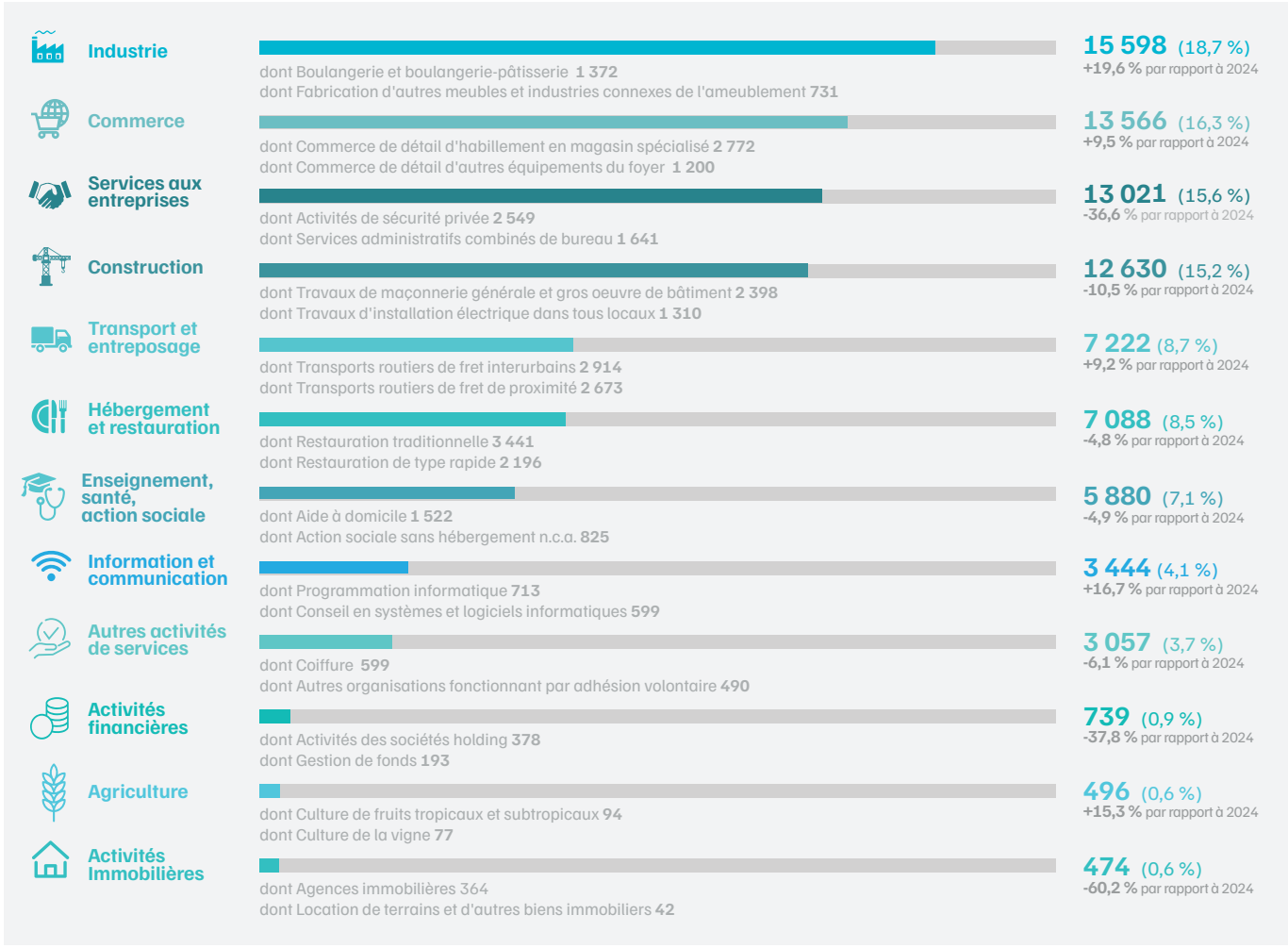

Clé de lecture : Au 2e trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 18,7 % des bénéficiaires de la garantie AGS. Parmi ces bénéficiaires, 1 372 travaillaient dans des boulangeries et boulangeries-pâtisseries.

Traitement des demandes d'avance

Les délais de traitement au cours du deuxième trimestre 2025 témoignent de la performance des équipes AGS dans un contexte d'activité élevée : 81,3 % des demandes d'intervention ont été traitées dans les 2 jours et 99,5 % dans les 5 jours de leur réception.

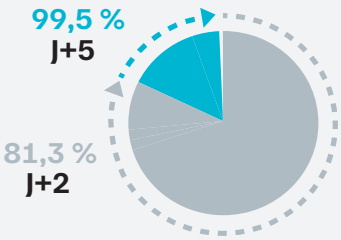

Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

- **dans les 5 jours** pour les créances superprivilégiées dont les salaires et les congés payés, et les autres créances de salaires.
- **dans les 8 jours** pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.

Avances

Montants avancés (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)

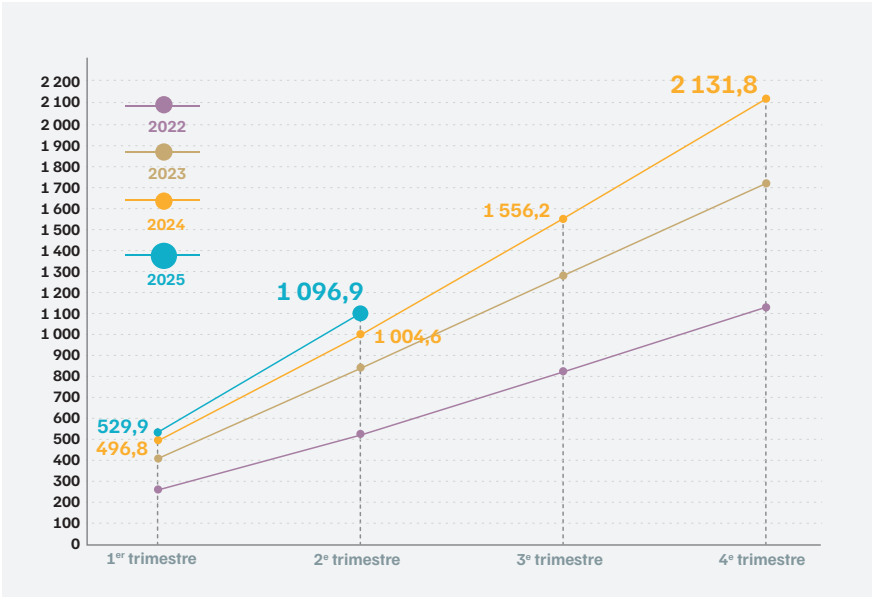

Les montants avancés poursuivent leur progression

Au deuxième trimestre 2025, les montants avancés s'élèvent à 567 M€, en hausse de 11,7 % par rapport à la même période en 2024.

Depuis le début de l'année, près de 1,1 milliard d'euros ont été avancés par l'AGS, en progression de 9,2 % par rapport à 2024. Il s'agit du deuxième montant le plus élevé enregistré à cette période de l'année, derrière les 1 108,3 M€ atteints en 2014.

Clé de lecture : Au 30 juin 2025, 1 096,9 M€ ont été avancés depuis le début de l'année.

Avances réalisées au titre des indemnités de licenciement

Les natures de créances les plus représentées des montants avancés au cours de ce trimestre sont :
- les indemnités de licenciement (26,8 %)
- les salaires (23,5 %)
- les préavis (17,3 %)

Clé de lecture : 567 M€ ont été avancés au 2e trimestre 2025 dont 133 M€ au titre des salaires (soit 23,5 %).

** Dans la catégorie "Autres" sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.*

Avances par nature de créance

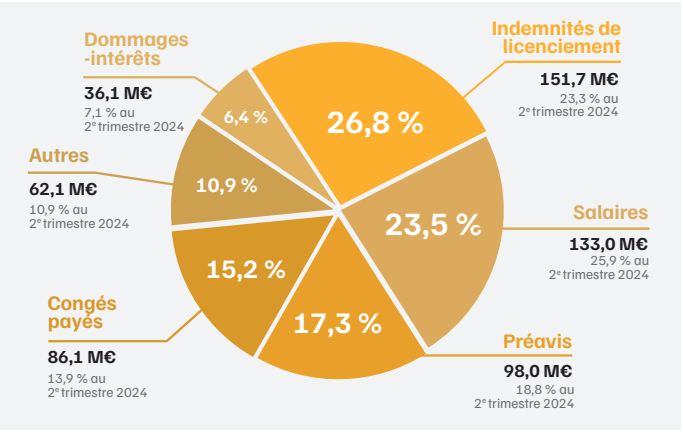

Avances par secteur d'activité

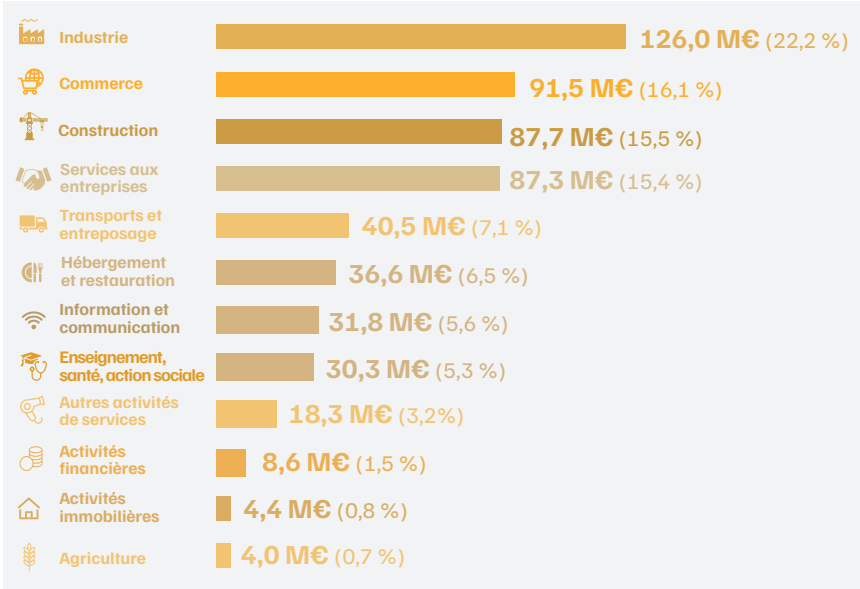

Le secteur de l'industrie au premier rang des montants avancés

Au deuxième trimestre 2025, les six principaux secteurs d'activité concentrent près de 83 % des montants avancés. L'industrie (22,2 %), le commerce (16,1 %) et la construction (15,5 %) sont les plus représentés sur la période.

En un an, la hausse des avances est marquée dans l'industrie (+ 58,8 %), dans l'agriculture (+ 40,4 %) ou encore dans l'enseignement, la santé et l'action sociale (+ 32,9 %). Les secteurs de l'immobilier, des activités financières et de la construction sont en baisse respectivement de 54,4 %, 18 % et 7,5 % .

Clé de lecture : 567 M€ ont été avancés au 2e trimestre 2025 dont 126 M€ dans le secteur de l'industrie (soit 22,2 %).

Récupérations

Montants récupérés par trimestre (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)

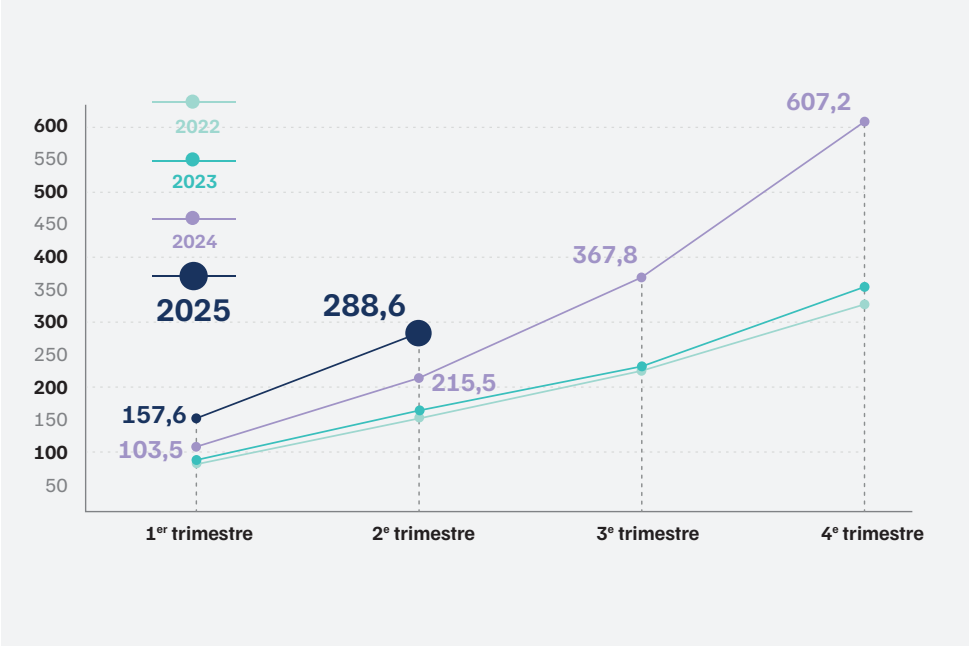

Des récupérations en hausse

Les montants récupérés au cours du deuxième trimestre 2025 s'élèvent à 131 M€ contre 112 M€ à la même période en 2024, soit une progression de 17 %.

Depuis le début de l'année, 288,6 M€ ont été récupérés par l'AGS, soit une hausse de près de 34 % par rapport à la même période en 2024.

Clé de lecture : Au 30 juin 2025, 288,6 M€ ont été récupérés depuis le début de l'année.

Près de 79 % des montants récupérés au titre du superprivilège

Au deuxième trimestre 2025, 103,3 M€ ont été récupérés au titre des créances superprivilégiées, soit près de 79 % des montants récupérés sur la période, un niveau stable par rapport au deuxième trimestre 2024.

Clé de lecture : 131 M€ ont été récupérés au 2e trimestre 2025 dont 103,3 M€ au titre du superprivilège (soit 78,8 %).

Récupérations par rang de créance

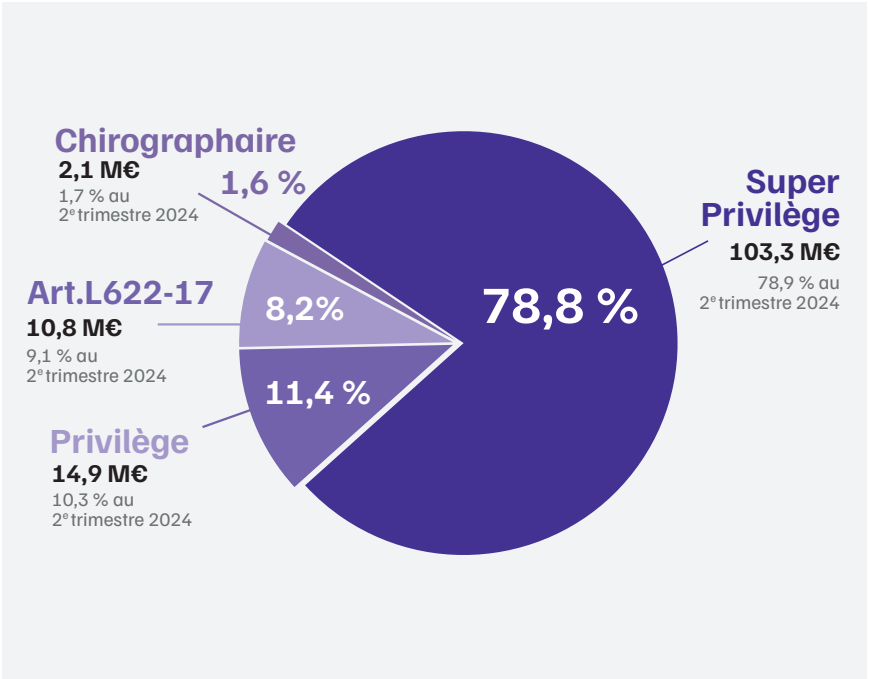

Plus d'un quart des récupérations dans l'industrie

Au deuxième trimestre 2025, les six principaux secteurs d'activité concentrent plus de 85 % des montants récupérés.
Au premier rang, le secteur de l'industrie représente 27,2 % des montants récupérés, suivi par le secteur de la construction (17,1 %).

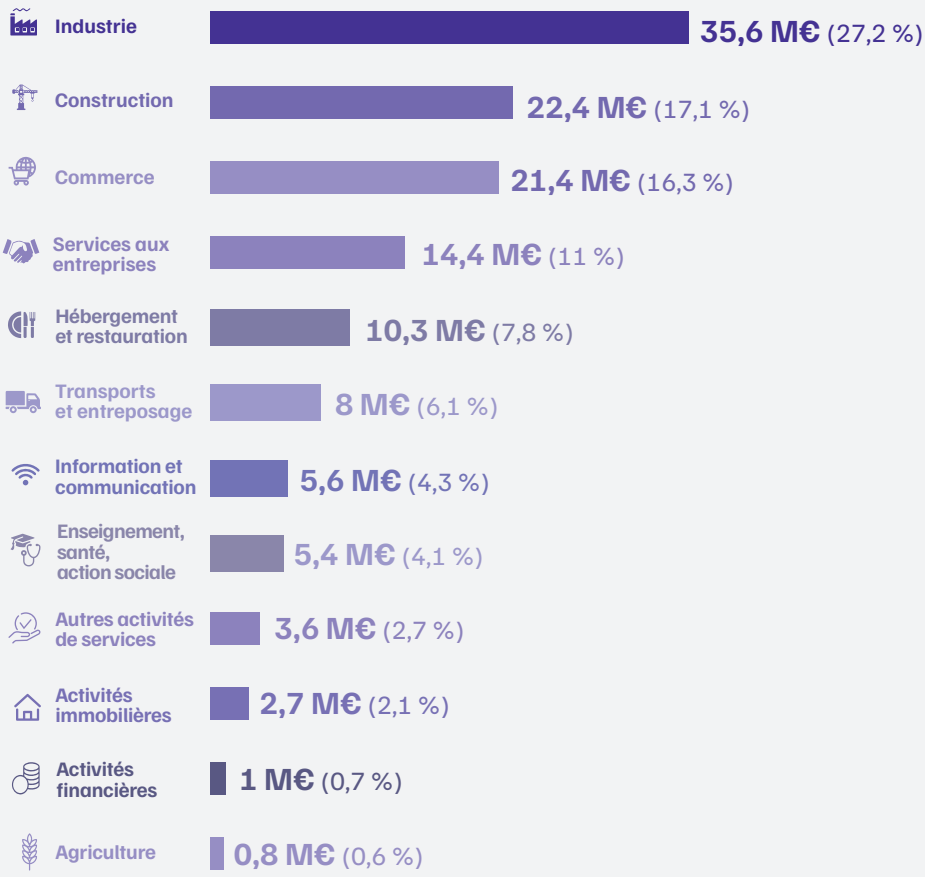

Clé de lecture : Au 2e trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 27,2 % des montants récupérés, soit 35,6 M€.

Cotisations

Montants des cotisations (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)

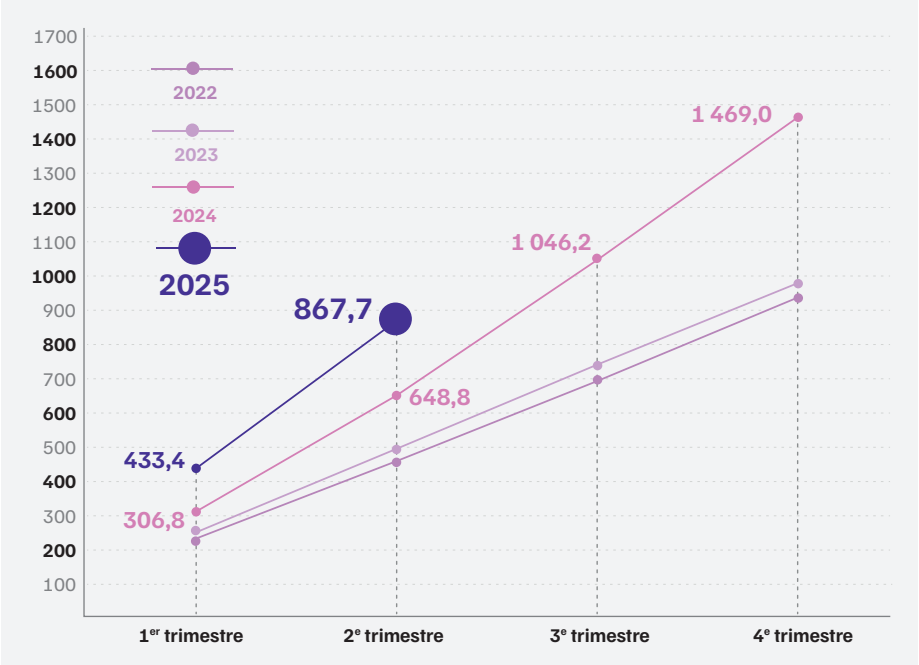

Hausse des cotisations recouvrées au 2e trimestre 2025

Selon les estimations de l'Urssaf Caisse Nationale, 434,3 M€ ont été recouvrés au deuxième trimestre 2025, contre 342 M€ à la même période en 2024 soit une hausse de 27 %.

Depuis le début de l'année, 867,7 M€ ont été recouvrés, soit une progression de près de 34 % par rapport à la même période en 2024 (648,8 M€). Cette progression s'explique principalement par le relèvement du taux de cotisation au 1er juillet 2024, passé de 0,20 % à 0,25 %.

Clé de lecture : Au 30 juin 2025, les cotisations recouvrées depuis le début de l'année s'élèvent à 867,7 M€.

Activité juridictionnelle

Recul de l'activité prud'homale

Au deuxième trimestre 2025, plus de 4 400 salariés ont saisi les juridictions sociales, soit une baisse de 6,4 % par rapport à la même période en 2024.
Depuis le début de l'année, plus de 9 400 salariés ont pris part à des convocations prud'homales, soit une baisse de 8,2 %.

Évolution du nombre de salariés dans les litiges prud'homaux (cumul en fin de trimestre)

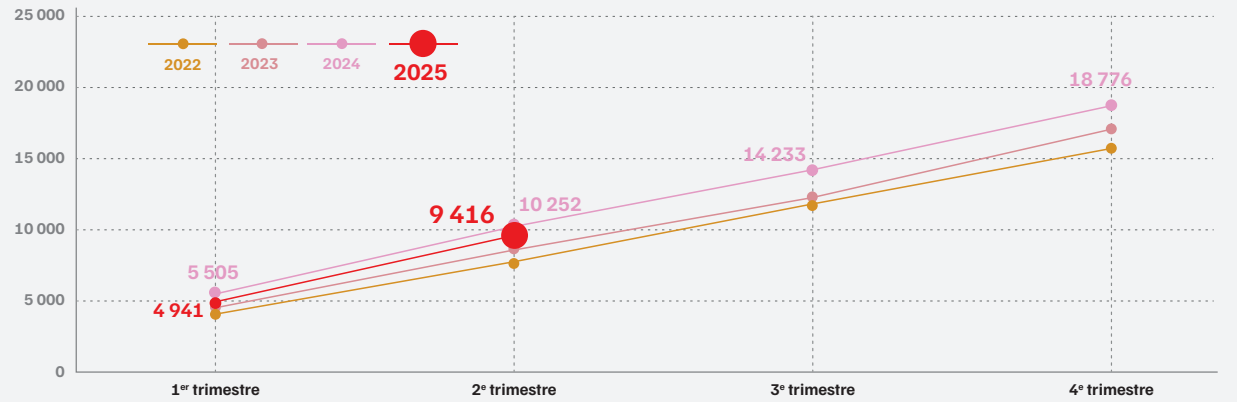

NB : Seules les procédures devant le Conseil de prud'hommes et la Chambre d'appel sont comptabilisées.

Clé de lecture : Au 30 juin 2025, 9 416 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales depuis le début de l'année.

Légère hausse des avances versées au titre des dommages et intérêts

Au deuxième trimestre 2025, l'AGS a versé 37 M€ au titre des dommages et intérêts, soit une hausse de 1,7 % (+ 0,6 M€) par rapport à l'année précédente.

Depuis le début de l'année, l'AGS a versé 71,6 M€ au titre des dommages et intérêts contre 69 M€ l'an dernier à la même période.

**Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. À l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés…). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.*

Montant des dommages et intérêts (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)

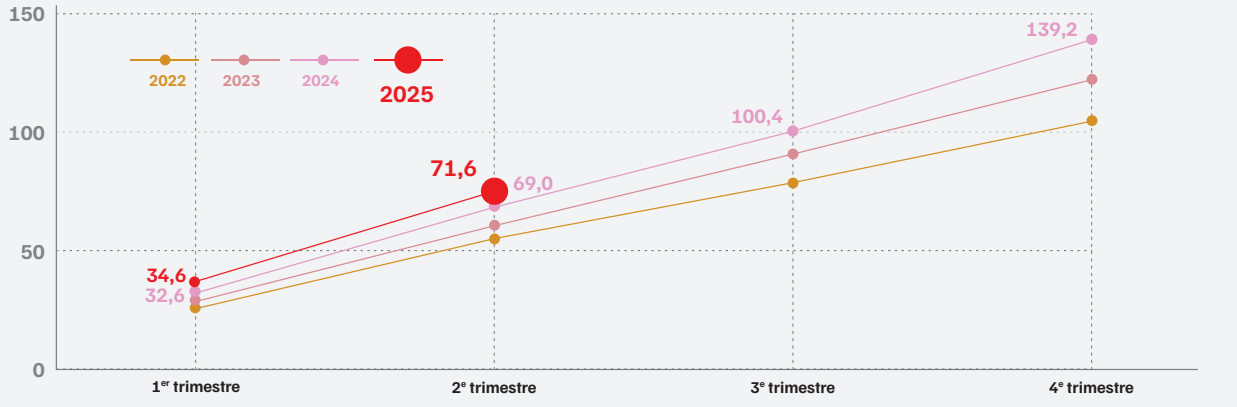

Clé de lecture : Au 30 juin 2025, 71,6 M€ ont été avancés en dommages et intérêts depuis le début de l'année.

Lutte contre la fraude

Le Régime AGS reste mobilisé dans la lutte contre la fraude. Il poursuit ses actions au regard de situations d'escroquerie caractérisée ou de tentatives d'escroquerie.

Actions pénales en cours au 30 juin 2025

Nombre de dossiers en cours (hors recouvrement)	Enjeu financier en Millions d'euros
67	44

Perspectives économiques

**de Denis Ferrand, Directeur général de Rexecode
et Anthony Morlet-Lavidalie, économiste à Rexecode**

Un contexte macroéconomique peu porteur en 2025

Dans le creux de la vague, voilà comment l'on pourrait qualifier la situation conjoncturelle française dont la croissance du PIB devrait passer par un point bas en 2025 (+ 0,6 %), après avoir continuellement décéléré depuis la reprise post-Covid, et avant de repartir légèrement à la hausse en 2026 (+ 1 %). L'atonie actuelle de la croissance s'explique en premier lieu par le fait que la France n'enregistre plus de progression des dépenses de ses agents privés et ce depuis la fin d'année 2022. Deux phénomènes successifs en sont à l'origine. La première lame a été celle de la remontée des taux d'intérêt en réponse au choc inflationniste qui a entrainé un recul particulièrement marqué de l'investissement des ménages. Puis une seconde lame, à partir de mi-2023, marquée par la contraction de l'investissement des entreprises, dans un contexte de trésoreries fragiles, de bilans dégradés et d'un regain d'incertitude lié aux évènements politiques nationaux et aux risques géopolitiques mondiaux.

Défaillances d'entreprises : après la vague, la marée haute

Après une phase de rattrapage post-Covid, les défaillances d'entreprises ont poursuivi leur progression continue, une dynamique toujours observable début 2025, avec environ 6 000 défaillances enregistrées chaque mois. Ce rythme élevé marque le passage d'un simple rattrapage lié à la crise sanitaire à un environnement durablement plus létal pour les entreprises, dans un contexte de ralentissement économique. Il se traduit mécaniquement par la hausse de montants avancés par l'AGS.

Si le mouvement de remontées des défaillances a d'abord fortement touché les moyennes et grandes entreprises menaçant un nombre historiquement élevé d'emploi (260 000 emplois concernés en 2024) un rééquilibrage est en train de s'opérer. Début 2025, le rythme de hausse des défaillances a été similaire selon les tailles d'entreprises, de l'ordre de + 10 %. Un léger repli est même observable pour les grandes entreprises. Cette dynamique se retrouve dans l'évolution des montants avancés par l'AGS, qui semble même être en avance de phase, puisque sur la première moitié d'année 2025 les avances ont progressé (+ 4,1 % sur un an) pour les entreprises de 1 à 9 salariés alors qu'elles ont reculé (- 6,3 %) pour les entreprises de plus de 10 salariés. La sinistralité des moyennes et grandes entreprises s'est ainsi atténué mais elle laisse place à une augmentation de la sinistralité pour les plus petits établissements.

Malgré les prémices de cette inversion de tendance, la taille moyenne de l'entreprise défaillante reste, à date, plus importante que celle observée sur la période pré-Covid et cela se reflète dans la structure des montants avancés par l'AGS : sur les cinq premiers mois de 2025, les avances progressent de 8 % par rapport à la même période en 2024, mais cette hausse ne s'explique que partiellement par l'augmentation du nombre d'affaires (+ 2,4 %). Ce sont surtout l'augmentation du nombre de bénéficiaires par affaire (+ 2,2 %) et la hausse de l'avance moyenne par bénéficiaire (+ 3,2 %) qui expliquent cette dynamique. Cette dernière est en grande partie liée à la hausse du salaire moyen de référence, en progression de 2,9 %, qui traduit essentiellement une augmentation des revenus du travail, intervenue en réaction et avec un décalage par rapport à la vive augmentation des prix constatée ces dernières années.

Des réalités sectorielles disparates

Sans surprise, les secteurs les plus exposés à la dégradation de la conjoncture ont également été les plus touchés par la hausse des défaillances.

Les avances consenties aux entreprises du secteur de la construction ont progressé de manière plus modérée que celles versées aux activités immobilières, reproduisant en cela le fait que les entreprises de la construction ont été relativement préservées jusqu'à présent, contrairement aux agences immobilières. Ces dernières ont subi de plein fouet la chute du nombre de transactions liée à la remontée des taux d'intérêt. À l'inverse, les entreprises du bâtiment ont pu s'appuyer sur des segments plus résilients comme la rénovation, ou bénéficier de débouchés plus porteurs tels que les travaux publics, stimulés par un investissement public soutenu ces dernières années.

Le secteur du transport de marchandises a lui aussi été fortement impacté, notamment par le repli des importations lié à la baisse de l'investissement des entreprises depuis la mi-2023, mais aussi plus largement par la faiblesse persistante de l'activité interentreprises. Cette conjoncture difficile est survenue alors que les coûts d'exploitation

augmentaient, provoquant une forte pression sur les marges et les trésoreries. Résultat : les défaillances dans le secteur atteignent un rythme supérieur de 70 % à celui observé avant la crise sanitaire. Cela se traduit clairement dans les comptes de l'AGS, où le secteur du transport et de l'entreposage représentent désormais 10 % des bénéficiaires de la garantie en 2025, contre 7 % en moyenne entre 2015 et 2019.

Le commerce a également connu une recrudescence marquée des défaillances, même si une stabilisation semble s'amorcer. Le secteur a souffert de la faiblesse de la consommation de biens par les ménages : si les services affichent une croissance solide (+ 11 % par rapport à fin 2019), les achats de biens sont en net recul (- 4 % sur la même période). Par ailleurs, la montée en puissance des plateformes de e-commerce, notamment chinoises, accentue la pression sur les circuits de distribution traditionnels.

Enfin, si l'industrie a globalement résisté lors de la vague initiale de défaillances (avec 14 % des bénéficiaires de l'AGS en 2023, et 15 % en 2024 contre 21 % en moyenne avant-Covid), les indicateurs se dégradent rapidement. Au premier trimestre 2025, la part du secteur dans les bénéficiaires atteint 18 %, signe d'une conjoncture industrielle qui se détériore nettement. Le secteur, qui avait créé près de 125 000 emplois entre 2016 et 2024, amorce désormais un repli continu depuis mi-2024, remettant en question la dynamique de réindustrialisation amorcée les années précédentes.

Perspectives : léger mieux à l'horizon

En perspectives, s'il ne faut pas s'attendre à un raz-de-marée de défaillances en 2025, un nouveau record est néanmoins attendu, avec environ 67 000 entreprises en défaut. On assiste à une forme de marée haute. Ce plateau devrait précéder une lente décrue attendue à partir de 2026. Elle sera permise par une reprise économique progressive elle-même conditionnée par la reprise de l'investissement et de la consommation privés, véritable chainon manquant de l'activité jusqu'à présent. La décrue attendue du nombre de défaillances laisserait toutefois le montant des avances annuelles de l'AGS sur un palier haut supérieur à 2,1 milliards d'euros en 2026 après 2,2 milliards d'euros en 2025.

Retrouvez les Chiffres AGS sur notre site Internet www.ags-garantie-salaires.org

Les statistiques exclusives sur la garantie des salaires

Ce bulletin statistique trimestriel présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.

Découvrez notre Rapport d'activité 2024 en ligne sur notre site Internet

Véritable source d'information sur l'activité du régime de garantie des salaires, le rapport d'activité de l'AGS permet de mieux faire connaître les enjeux économiques, sociaux et financiers de nos missions.

Et retrouvez notre actualité sur notre page LinkedIn

AGS - La garantie des salaires

L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives.
Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.

LA GARANTIE DES SALAIRES

Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS, les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

ags-garantie-salaires.org

AGS
37 rue du rocher - 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56
E-mail : agscommunication@delegation-ags.fr

LES CHIFFRES AGS
Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires n°50
Juillet 2025. Édité par l'AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris. Directeur de la publication : Antonin Blanckaert, Directeur général de l'AGS – Conception et diffusion : Service Communication et Pôle Data Analyse – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa - Dépôt légal : Juillet 2025 - n°ISSN 2679-0319